



## AVANCEMENT D'ECHELONS 2015/2016

**Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.)  
des avancements d'échelon des Certifiés et Bi-Admissibles  
du 16 décembre 2015  
Barèmes des derniers promus**

**Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.)  
des avancements d'échelon des CPE  
du 16 décembre 2015  
Barèmes des derniers promus**

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	111	33	75.9			
6°	218	65	79.7 (C : 3 ans et 2j)	142	101	76.5 (E : 2 ans et 9 mois)
7°	293	88	83 (E : 2 ans 4 mois et 2j)	199	142	79.6 (C : 9 ans 1 jour)
8°	361	108	85 (C : 17 ans et 1j)	282	202	82 (E : 2 ans 8 mois et 13 j)
9°	369	111	87.2 (A 08/10/77)	263	188	84.4 (E : 3 ans et 6 mois)
10°	408	123	89.4 (C : 18 ans 1 jour)	318	227	85.3
11°	289	87	90 (C : 22 ans et 1 jour)	155	111	87 (E : 4 ans et 6 mois)

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	3	0	-	0	0	-
6°	9	2	19,3 (C) 6 ans	4	2	19,2
7°	10	3	19,7	9	6	19,4
8°	19	6	20	18	13	19,9
9°	24	7	20 (E) 2 ans 6 mois	16	12	20 (E) 3 ans 25 jours
10°	27	8	20 (E) 2 ans 6 mois	18	13	20 (E) 3 a 9 m 13 j
11°	22	7	20 (E) 2 a 11 m 9 j	10	7	20 (E) 3 a 8 m 8 j

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps (C) puis l'ancienneté dans l'échelon (E) au 01/09/2015 et, enfin, l'âge (A).

▲ Si vous n'avez pas eu d'inspection depuis 2009-2010, votre note pédagogique a été revalorisée définitivement.

**Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.)  
des avancements d'échelon des PLP  
du 16 décembre 2015  
Barèmes des derniers promus**

**Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.)  
des avancements d'échelon des Professeurs d'EPS  
du 18 décembre 2015  
Barèmes des derniers promus**

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	23	6	72,80			
6°	53	15	75	33	24	71,50
7°	75	24	77,5 (C) 5 ans	49	34	75,30
8°	119	35	81	88	62	78,30
9°	122	36	83,20	77	55	81,50 (C) 16 ans
10°	109	35	87,50	83	60	85 (C) 17 ans
11°	99	29	90	50	36	88

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	13	3	75,5			
6°	18	5	81,5	8	5	79
7°	22	6	86,2	24	17	82,2
8°	53	15	88	42	30	85
9°	58	17	89,4	32	22	88,4
10°	45	13	92,4	29	20	89,7
11°	40	12	95	24	17	92

\*A barème égal, les collègues sont départagés par, dans l'ordre, l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) au 01/09/2015 et, enfin, l'âge(A).

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).